

Corinne VALLETEAU

EXPERT-COMPTABLE
Diplômé par l'Etat
Inscrit au Tableau de l'Ordre à Poitiers

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale
de Poitiers

125, avenue Gambetta
17103 SAINTES Cedex

☎ 05 46 93 80 02
Fax 05 46 93 80 00

ASSOCIATION D'ENTRAIDE MULTIPLE A.E.M.

Association

Place de la Mairie
17150 MIRAMBEAU



RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2006, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION D'ENTRAIDE MULTIPLE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de mes appréciations ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

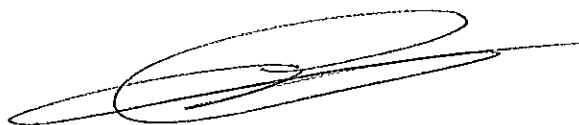
En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

3. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Saintes, le 28 Mars 2007



Corinne VALLETEAU
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

Euros

	31/12/2006			31/12/2005
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	40 966	26 155	14 810	15 556
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	69 148	35 821	33 326	49 823
Autres immobilisations corporelles	158 294	75 610	82 684	81 857
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations	156		156	156
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	700		700	700
	269 263	137 587	131 677	148 093
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	409 019	647	408 372	367 454
Autres créances	141 442		141 442	178 308
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	226 853		226 853	45 563
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	316 302		316 302	244 843
Charges constatées d'avance (3)	8 428		8 428	7 531
	1 102 044	647	1 101 397	843 699
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	1 371 308	138 234	1 233 074	991 791
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			647	3 536

BILAN PASSIF

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Euros

	31/12/2006	31/12/2005
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé :)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	229 314	355 009
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 17 048	- 125 695
Subventions d'investissement	100 045	107 943
Provisions réglementées		
	312 311	337 257
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	45 000	
	45 000	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières (3)	12 839	19 842
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	261 250	15 000
Fournisseurs et comptes rattachés	167	
Dettes fiscales et sociales	34 617	43 929
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	551 719	564 410
Autres dettes		
Instruments de trésorerie	15 171	8 598
Produits constatés d'avance (1)		2 755
	875 762	654 534
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	1 233 074	991 791
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	13 676	24 089
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	861 919	630 445
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Euros

	31/12/2006		31/12/2005
	France	Exportation	Total
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)	2 368 001		2 368 001
Chiffre d'affaires net	2 368 001		2 368 001
Production stockée			
Production immobilisée			
Produits nets partiels sur opérations à long terme			
Subventions d'exploitation			276 909
Reprises sur provisions et transfert de charges			250 000
Autres produits			68 964
			2 963 874
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			741
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes (a)			289 211
Impôts, taxes et versements assimilés			170 183
Salaires et traitements			2 153 744
Charges sociales			355 164
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			46 322
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			3 052
			3 018 418
RESULTAT D'EXPLOITATION			-54 544
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers			
De participations (3)			1 173
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			3 298
			4 471
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)			1 228
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
			1 228
RESULTAT FINANCIER			3 243
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-51 301
			-163 134

COMPTES DE RESULTAT (Suite)

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Euros

	31/12/2006	31/12/2005
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	48 616	3 276
Sur opérations en capital	39 263	34 191
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		3 000
	87 878	40 467
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	8 625	727
Sur opérations en capital		2 301
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	45 000	
	53 625	3 028
RESULTAT EXCEPTIONNEL	34 253	37 439
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Total des produits	3 056 223	2 895 743
Total des charges	3 073 271	3 021 437
BENEFICE OU PERTE	-17 048	-125 694
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.	41 645	1 915
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	7 859	
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

[Code du commerce - articles 8, 9 et 11]

[Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 -- articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3]

[Règlement CRC 99-03]

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

1.1. Principes comptables généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis en respectant les principes comptables définis par le PCG dans le règlement 99-03:

- ♦ image fidèle, comparabilité, continuité d'exploitation (article 120-1 du PCG)
- ♦ régularité, sincérité (article 120-2 du PCG)
- ♦ prudence (article 120-3 du PCG)
- ♦ permanence des méthodes (article 120-4 du PCG)

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques.

1.2. Changements de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999

La loi N° 83 353 du 30 avril 1983

Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983

Les règlements comptables :

- ♦ 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- ♦ 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- ♦ 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, la société a opté pour un traitement prospectif.

Cette option n'a pas entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.

1.3. Immobilisations Corporelles et Incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais financiers ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition ou le coût de production.

Les éléments de "l'Actif immobilisé" font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens en vertu de l'article 1er - règlement CRC 2005-09 qui prévoit une mesure de simplification pour les PME.

Règles et méthodes comptables

1.3. Immobilisations Corporelles et Incorporelles (suite)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

◆ constructions :	20ans
◆ agencements et aménagements des constructions :	8 à 10 ans
◆ installations techniques :	5 ans
◆ matériel et outillage industriels :	5 ans
◆ installations générales :	8 à 10 ans
◆ matériel de bureau et informatique :	3 à 5 ans

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils font éventuellement l'objet d'une provision.

1.4. Stocks

Ils sont évalués suivant la méthode :

◆ du coût de production pour les en-cours, autres produits intermédiaires et produits finis

◆ du coût d'achat dernière facture pour les matières premières, autres approvisionnements et marchandises.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Ils comprennent les consommations et les charges directes et indirectes de production, ainsi que les amortissements des biens concourant à la production. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle d'un article en stock est inférieure à son coût. De même, une dépréciation est constituée lorsque la rotation des produits est anormalement lente.

1.5. Créances et dettes

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, est constituée sur chacune d'elle une provision pour dépréciation.

Les créances et dettes libellées en devises sont exprimées aux cours de la date de clôture. Les écarts en découlant sont portés en "écarts de conversion" à l'Actif ou au Passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

1.6. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges, aux risques et aux charges en cours.

FAITS CARACTERISTIQUES*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

En application de l'article 50 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 et en vertu d'un courrier du président du conseil général de Charente Maritime daté du premier juin 2006, le déficit global de 2005 pour un montant de 125 695 € a été affecté de la façon suivante :

- reprise sur le compte de réserve à hauteur de - 47 666,54 €
- imputation aux charges d'exploitation à hauteur de - 78 028,25 €

respectivement sur les exercices : _ 2007 pour - 26 009,35 €
_ 2008 pour - 26 009,35 €
_ 2009 pour - 26 009,35 €

L'Association d'Entraide Multiple est agréée en tant qu'entreprise solidaire, au sens de la loi du 19 février 2001, pour une durée de deux ans, par arrêté préfectoral du 07 septembre 2005. L'article L443-3-1 stipule que "sont considérées comme entreprises solidaires les associations dont les dirigeants sont élus directement ou indirectement par les salariés, les adhérents ou les sociétaires, à conditions que l'ensemble des sommes perçues de l'association par l'un de ceux-ci, à l'exception des frais de remboursement de frais dûment justifiés, n'excède pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, quarante-huit fois la rémunération mensuelle perçue par un salarié à temps plein sur la base du salaire minimum de croissance".
L'AEM respecte cette condition fixée par le présent article.

IMMOBILISATIONS

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total I			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	68 337		811
Installations générales, agencements et aménagements divers	19 261		
Matériel de transport	13 096		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	102 079		24 763
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	202 773		25 574
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	156		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	700		
Total IV	856		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	239 393		30 776

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			40 966	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			69 148	
Installations générales, agencements et aménagements divers			19 261	
Matériel de transport			13 096	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	869	36	125 936	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III	869	36	227 441	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			156	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			700	
Total IV			856	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	869	36	269 263	

AMORTISSEMENTS

Euros

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	Total I				
Autres immobilisations incorporelles	Total II	20 207	5 948		26 155
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		18 514	17 308		35 821
Installations générales, agencements et aménagements divers		4 709	1 926		6 635
Matériel de transport		5 893	2 619		8 512
Matériel de bureau et informatique, mobilier		41 977	18 485		60 462
Emballages récupérables et divers					
	Total III	71 093	40 338		111 431
TOTAL GENERAL (I + II + III)		91 300	46 287		137 587

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIR							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
Immo. incorporelles							
Frais d'établiss. Total I							
Aut. immo. incorp. Total II							
Immo. corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outil. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
	Total III						
TOTAL GENERAL (I+II+III)							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				Montant net début d'ex.	Augmen-tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Euros

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	700	700	
De l'actif circulant				
	Clients douteux ou litigieux	647		647
	Autres créances clients	408 372	408 372	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	636	636	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 513	58 513	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	82 293	82 293	
	Charges constatées d'avance	8 428	8 428	
	Total	559 590	558 942	647

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
	- à un an maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine	12 839	6 663	6 176	
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	261 250	253 750	7 500	
	Fournisseurs et comptes rattachés	34 617	34 617		
	Personnel et comptes rattachés	351 008	351 008		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	150 480	150 480		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	50 231	50 231		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	15 171	15 171		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	Total	875 595	861 919	13 676	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 24-9 et 24-16)

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Euros

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés :	
indemnité de fin de carrière (méthode actuarielle) incluant les 3 établissements	42 421
droit individuel de formation (charges sociales incluses)	46 251
Total (1)	88 672

(1) Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Total (2)	

(2) Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements réciproques	Montant
Total	

EFFECTIF MOYEN

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Euros

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-22)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	143	
Ouvriers		
Total:	145	0

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes Euros

31/12/2006 31/12/2005

		31/12/2006	31/12/2005
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
408100	FOURN. FACT. NON PARVENUES	10 690	25 408
	Total	10 690	25 408
Dettes fiscales et sociales			
428200	DETTES PROV. CONGES PAYES	168 160	168 903
428600	PERSONNEL AUT. CHARG. A PAYER	6 109	3 232
438200	CHARG. SOCIAL/CONGES A PAYER	41 626	47 033
438600	AUTR. CHARG. SOCIAL A PAYER	9 595	808
448600	ETAT CHARGES A PAYER	50 231	46 702
	Total	275 721	266 677
Autres dettes			
419800	RRR A ACCORD. AVR A ETABL	356	
	Total	356	
TOTAL GENERAL		286 767	292 086

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes
Euros

		31/12/2006	31/12/2005
Créances clients et comptes rattachés			
418100	CLIENTS FACTUR. A ETABLIR	3 891	9 079
	Total	3 891	9 079
Autres créances			
409800	FOURN. AVOIRS A RECEVOIR		1 415
438700	ORG.SOC.PRODUITS A RECEV.		42 886
468700	DIVERS PROD. A RECEVOIR	62 930	106 656
	Total	62 930	150 957
TOTAL GENERAL		66 821	160 036

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

Euros

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Produits constatés d'avance		31/12/2006	31/12/2005
Produits d'exploitation			2 755
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
	Total		2 755

Charges constatées d'avance		31/12/2006	31/12/2005
Charges d'exploitation			
Charges financières		8 429	7 531
Charges exceptionnelles			
	Total	8 429	7 531

ANNEXE LIBRE

Euros

Libellé

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE REMUNERATION DES DIRIGEANTS :

REMUNERATION DIRIGEANT: SALAIRES BRUTS 2006 : 60 180,80 €

ART 20 DE LA LOI N° 2006-586 DU 23 MAI 2006